

**Société Publique Locale
« Eau Services Haute Durance »**

**RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AU
RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**



**Société Publique Locale « Eau Services Haute Durance »
Société Anonyme à Capitaux Publics
Au capital de 219 843,09 euros
Siège social : 27 Route des Maisons Blanches
RCS GAP n °818 085 920**

Préambule

Le 15 février 2024, la Chambre Régionale des Comptes a transmis à la SPL ESHD son rapport d'observations définitives concernant la gestion de la société pour la période du 1 janvier 2016 au 31 décembre 2020.

Ce rapport ne comportait pas de recommandations mais des observations explicites étaient mentionnées :

1. Régulariser la mission de facturation et de recouvrement des usagers de l'assainissement des communes de Briançon et Villar Saint Pancrace, effectuée pour la société SEERC (devenue Suez Eaux France)
2. Consolider l'équilibre financier de la SPL ESHD et les perspectives de développement de son activité

Actions entreprises

1. Régulariser la mission de facturation et de recouvrement des usagers de l'assainissement des communes de Briançon et Villar Saint Pancrace, effectuée pour la société SEERC (devenue Suez Eaux France)

En réponse à cette observation, une convention tripartite a été signée le 23 février 2024 par la SPL ESHD, la Communauté de communes du Briançonnais titulaire de la compétence « assainissement » et son délégataire, la société Suez Eaux France.

Cette convention a été précédée de deux avenants au contrat de concession du service de l'assainissement établi entre la communauté de communes et Suez Eaux France, par lesquels la SPL ESHD est désignée comme étant le prestataire de facturation pour le compte du concessionnaire assainissement.

Elle détaille les modalités techniques de facturation, d'encaissement et de recouvrement du produit des redevances d'assainissement collectif.

Cette convention est jointe en annexe au présent rapport.

2. Consolider l'équilibre financier de la SPL ESHD et les perspectives de développement de son activité

Le plan de restructuration et de recapitalisation de la SPL ESHD défini en 2020 en collaboration avec les commissaires aux comptes a été mis en place entre 2020 et 2021.

Ce plan comprenait les actions suivantes :

- Réorganisation des équipes de la SPL dans une perspective d'optimisation des moyens humains, logiciels et matériels
- Renégociation des emprunts avec les banques et introduction de la Banque des Territoires dans le « pool bancaire »
- Avance en compte courant de 800 000 € versée par la commune à la SPL en décembre 2020 dont une partie a été convertie en recapitalisation
- Augmentation du capital de la société de 77 228,25 euros à 219 843,09 euros en juillet 2021
- Rééchelonner le programme pluriannuel de travaux à réaliser pour la Ville de Briançon dans le cadre du contrat concessif
- Poursuivre les travaux pour les collectivités actionnaires en dehors des contrats concessifs

Les résultats des exercices 2023 et 2024 de la SPL ESHD confirment le redressement de sa situation financière (cf. plaquettes financières ci-jointes) :

Résultat 2023 : 104 750 €

Résultat 2024 : 38 845 €